ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD82

présenté par Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« structurels européens »

les mots:

« européens structurels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle par rapport à l'expression utilisée dans l'alinéa 4 de l'article 2 (« fonds européens structurels et d'investissement »).